

Cote du document:	<u>EB 2008/94/R.13/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>11 a) iii)</u>
Date:	<u>11 septembre 2008</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport du Président**

### **Proposition de prêt et de don à la République du Sénégal pour le**

### **Projet d'appui aux filières agricoles**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quatorzième session  
Rome, 10-11 septembre 2008

---

Pour: **Approbation**

## **Note aux Administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après.

### **Sylvie Marzin**

Chargée de programme de pays  
téléphone: +39 06 5459 2337  
courriel: [s.marzin@ifad.org](mailto:s.marzin@ifad.org)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)

## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Recommandation pour approbation</b>	<b>iii</b>
<b>Carte de la zone du projet</b>	<b>iv</b>
<b>Carte de la zone du programme de pays</b>	<b>v</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>vi</b>
<b>I. Le projet</b>	<b>1</b>
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
<b>II. Instruments juridiques et autorité</b>	<b>6</b>
<b>III. Recommandation</b>	<b>7</b>
<b>Annexe</b>	
Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié	8
<b>Appendices</b>	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

## **Sigles et acronymes**

ANCAR	Agence nationale de conseil agricole et rural
ARD	Agence régionale de développement
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
PAFA	Projet d'appui aux filières agricoles
PPTE	Pays pauvre très endetté
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance

## **Recommandation pour approbation**

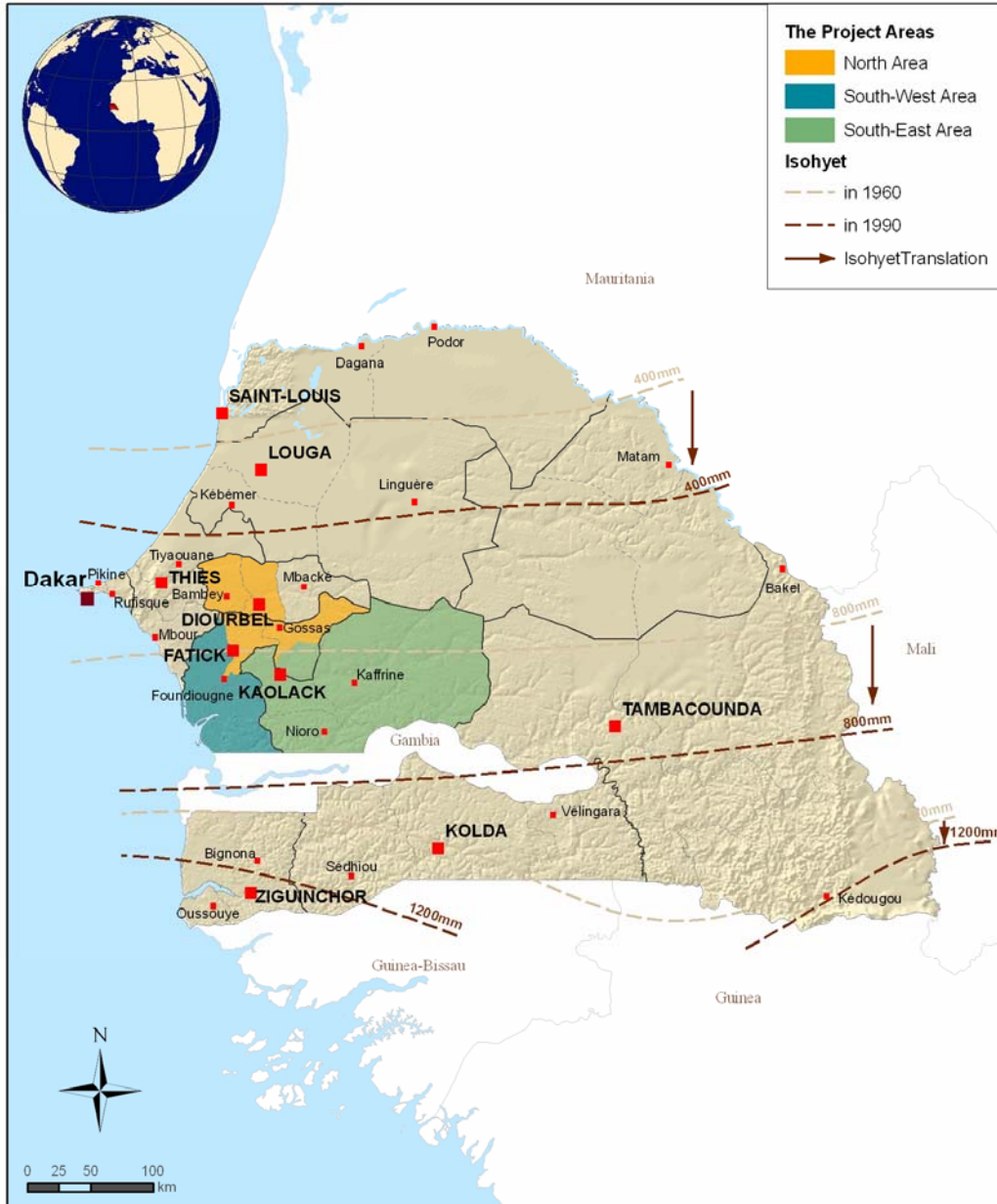
Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et de don à la République du Sénégal pour le projet d'appui aux filières agricoles, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

# Carte de la zone du projet

## Senegal

Agricultural Value Chains Support Project - (PAFA)

The Project Areas



**Source:** FIDA

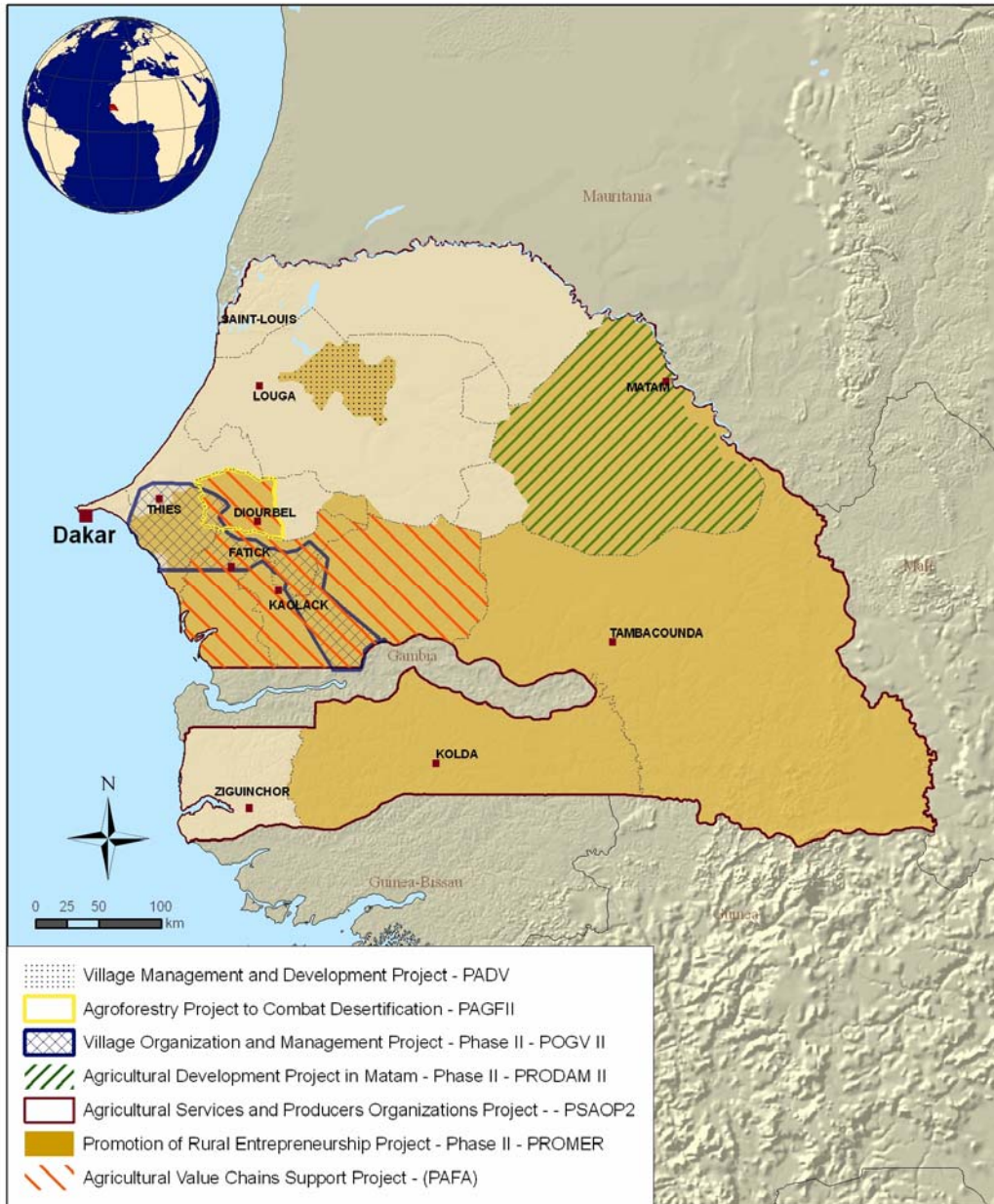
Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

# Carte de la zone du programme de pays

## Senegal

Agricultural Value Chains Support Project - (PAFA)

Country Programme



**Source:** FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

# République du Sénégal

## Projet d'appui aux filières agricoles (PAFA)

### Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Emprunteur:</b>	République du Sénégal
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'agriculture
<b>Coût total du projet:</b>	31,61 millions d'USD
<b>Montant du prêt du FIDA:</b>	9,1 millions de DTS (équivalant approximativement à 14,89 millions d'USD)
<b>Montant du don du FIDA:</b>	0,17 million de DTS (équivalant approximativement à 0,27 million d'USD)
<b>Conditions du prêt du FIDA:</b>	Particulièrement favorables
<b>Cofinanceur:</b>	Fonds de l'OPEP pour le développement international
<b>Montant du cofinancement:</b>	Fonds de l'OPEP pour le développement international: 9,03 millions d'USD
<b>Conditions du cofinancement:</b>	Parallèles
<b>Contribution de l'emprunteur:</b>	5,75 millions d'USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	1,68 million d'USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Supervision directe par le FIDA



# Proposition de prêt et de don à la République du Sénégal pour le Projet d'appui aux filières agricoles (PAFA)

## I. Le projet

### A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Grâce, essentiellement, à la culture de l'arachide, le bassin arachidier du Sénégal a longtemps été la région agricole la plus dynamique du pays. Mais l'affaissement prolongé des cours mondiaux de l'arachide, la dégradation constante des terres et le changement climatique ont contribué au fil des ans à son déclin économique régulier. La pauvreté rurale a gagné du terrain et s'est aggravée, entraînant un exode massif, notamment des jeunes. Bien que la région se prête potentiellement à la diversification agricole, la plupart des petits agriculteurs sont incapables de prendre pied sur les marchés qui s'ouvrent. Le projet va promouvoir des filières locales fortes et bien intégrées fondées sur des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Les petits agriculteurs – y compris les plus vulnérables – seront épaulés pour accéder aux marchés, par le biais de contrats de production/achat entre leurs organisations et les opérateurs du marché. Ainsi, le projet donnera un puissant élan à la croissance et à la réduction de la pauvreté, tant au niveau régional qu'au niveau national.

### B. Financement proposé

#### Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République du Sénégal un prêt d'un montant de 9,1 millions de DTS (équivalant approximativement à 14,89 millions d'USD) à des conditions particulièrement favorables, et un don d'un montant de 0,17 million de DTS (équivalant approximativement à 0,27 million d'USD), pour contribuer au financement du projet d'appui aux filières agricoles.

#### Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République du Sénégal au titre du SAFP se chiffre à 15,18 millions d'USD sur les trois ans du cycle SAFP 2007-2009. La totalité du montant sera utilisée pour financer le projet proposé.

#### Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. En juin 2000, le Sénégal a rempli les critères lui permettant de bénéficier de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et, en avril 2004, a atteint le point d'achèvement. Le Sénégal est sorti de la récente Initiative PPTE renforcée et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale avec de bonnes bases pour maintenir la dette extérieure à un niveau stable, à moyen terme. Entre 1978 et 2007, le pays a reçu 14 prêts du FIDA, d'un montant total de 135 millions d'USD environ, avec des décaissements se chiffrant en moyenne à 7 millions d'USD ces sept dernières années. Les antécédents du Gouvernement en matière de remboursement des prêts du FIDA sont bons.

#### Flux de fonds

5. Le FIDA ouvrira un compte de prêt et de don au nom de l'emprunteur. Pendant l'exécution, le montant du prêt et du don sera déposé dans une banque commerciale de Dakar, sur un compte spécial libellé en francs CFA, et sera décaissé conformément aux programmes de travail annuels. Les fonds seront utilisés pour financer la part de dépenses admissibles du projet prise en charge par le FIDA.

#### Modalités de supervision

6. Le FIDA assurera la supervision des aspects techniques et fiduciaires du projet. Un plan détaillé d'appui à l'exécution et de supervision a été élaboré pour les deux

premières années du projet. Il sera mis en œuvre par le bureau de présence du FIDA dans le pays, situé à Dakar.

### **Déroptions aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA**

7. Aucune dérogation n'est prévue.

#### **Gouvernance**

8. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du financement du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) les passations des marchés concernant les biens et les services donneront lieu à des appels à la concurrence et se conformeront aux directives du FIDA en la matière; ii) la vérification des comptes du projet sera effectuée par des commissaires aux comptes indépendants; iii) le personnel et les partenaires d'exécution seront engagés aux termes de contrats fondés sur la performance, prévoyant des évaluations annuelles à l'aide d'indicateurs de performance précis; et iv) des ateliers annuels d'évaluation par les parties prenantes seront organisés à l'intention des producteurs et des opérateurs du marché pour juger de la performance du projet.

## **C. Groupe cible et participation**

### **Groupe cible**

9. En conformité avec la politique du FIDA en matière de ciblage, le projet atteindra quelque 32 000 exploitations familiales et privilégiera trois catégories de producteurs: i) les petits agriculteurs vulnérables n'ayant à leur disposition qu'une main-d'œuvre familiale limitée, des terres peu étendues et souvent dégradées et un choix étroit de sources de revenus; ii) les femmes et les jeunes filles et leurs organisations; et iii) les jeunes sous-employés âgés de 18 ans à 30 ans. Les opérateurs du marché et les divers acteurs susceptibles de faciliter l'insertion du groupe cible dans les filières bénéficiant d'un appui pourront aussi recevoir un soutien du projet.

### **Méthode de ciblage**

10. Des filières prioritaires ont été choisies par le projet en fonction de leur rentabilité potentielle et de leur accessibilité pour les familles d'agriculteurs vulnérables, les femmes et les jeunes. Une stratégie de ciblage détaillée sera formulée pour chaque filière au démarrage du projet. En plus de sensibiliser, de fournir des conseils et d'assurer des formations sur les questions de pauvreté et de parité hommes-femmes, un spécialiste de la promotion de l'inclusion et de la parité entre les sexes, inséré dans l'unité de coordination du projet, sera chargé de suivre l'efficacité de la stratégie de ciblage.

### **Participation**

11. Les activités économiques que le projet appuiera seront sélectionnées par les promoteurs eux-mêmes, qui cofinanceront les investissements correspondants. L'accent mis sur le renforcement des organisations de base (en particulier celles de producteurs et de femmes) et de leurs organes fédérateurs vise à permettre aux membres d'influer sur les prises de décision et l'élaboration des politiques aux échelons local, régional et national. À cet effet, on donnera aux acteurs de chaque filière la possibilité de faire entendre leur voix, en organisant des forums consultatifs régionaux autour d'une filière donnée, outre les forums interprofessionnels nationaux et les ateliers d'évaluation participative annuels. Des institutions permanentes locales recevront l'appui dont elles ont besoin pour être capables d'assurer la maîtrise d'ouvrage dans des domaines tels que le recrutement d'experts externes, la gestion des appels d'offre et la supervision relatives aux travaux, ainsi que le fonctionnement et l'entretien des installations.

## **D. Objectifs de développement**

### **Objectifs clés**

12. L'objectif de développement global du projet est d'améliorer durablement les revenus et les moyens d'existence des familles agricoles du bassin arachidier, en les intégrant dans des filières rentables fondées sur le potentiel agro-écologique local. Les objectifs spécifiques sont les suivants: i) aider les petits agriculteurs, y compris les personnes particulièrement vulnérables, les femmes et les jeunes, à mettre sur pied des activités économiques rentables grâce à la passation directe de contrats entre leurs organisations de producteurs et les opérateurs du marché dans des filières sélectionnées; et ii) aider tous les acteurs des filières à participer activement au dialogue, aux échelons régional et national, de manière à accéder plus facilement aux marchés et à obtenir une distribution plus équitable des bénéfices.

### **Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions**

13. Le projet renforcera la capacité des petits producteurs, en particulier les plus vulnérables, à participer activement au développement des filières. Une importance majeure est accordée au renforcement des capacités des organisations de producteurs pour que celles-ci pèsent davantage sur les processus de développement et élargissent progressivement la gamme des services qu'elles proposent à leurs membres au moyen de partenariats novateurs et efficaces. En promouvant les organisations interprofessionnelles représentatives, le projet aidera les petits producteurs à acquérir plus de poids dans la prise de décision et l'élaboration des politiques aux échelons régional et national.

### **Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA**

14. Le projet s'inscrit dans le droit fil du Cadre stratégique du FIDA 2007-2010. Il est aussi cohérent avec le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) (2004-2008) pour le Sénégal, qui a été formulé conjointement avec le Gouvernement et des organisations de producteurs représentatives. Le COSOP vise à contribuer à la réalisation du premier Objectif du Millénaire pour le développement, en soutenant les initiatives locales qui feront augmenter les revenus des ménages et amélioreront les moyens d'existence des ruraux pauvres, dans un cadre garantissant la parité entre hommes et femmes. Les deux idées-force du COSOP reprises directement par le projet sont: i) le renforcement des organisations de base et ii) la promotion de l'accès aux marchés.

## **E. Harmonisation et alignement**

### **Alignement sur les priorités nationales**

15. Le projet est totalement cohérent avec les objectifs et l'orientation stratégique de i) la stratégie de réduction de la pauvreté; ii) la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et les programmes sectoriels connexes; et iii) la Stratégie de croissance accélérée.

### **Harmonisation avec les partenaires du développement**

16. La présence d'un groupe thématique de bailleurs de fonds actif sur la sécurité alimentaire, auquel le FIDA peut participer régulièrement par l'intermédiaire de son bureau de présence dans le pays, facilite énormément les échanges réguliers avec les autres partenaires du développement. La conception du projet tient amplement compte des interventions financées par d'autres et s'inspire des approches performantes mises à l'essai dans le secteur rural du Sénégal par des partenaires tels que la Banque mondiale, l'Union européenne, la Banque africaine de développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Agence française de développement, l'Office allemand de la coopération technique et l'Agence canadienne de développement international. La création de synergies sur le terrain sera privilégiée pendant l'exécution grâce à l'établissement de mécanismes de collaboration officiels avec les autres organisations. Les forums de consultation

régionaux et nationaux favoriseront, en outre, l'échange d'information, l'apprentissage commun et l'instauration de partenariats.

## **F. Composantes et catégories de dépenses**

### **Principales composantes**

17. Le projet est articulé autour de trois composantes, à trois niveaux: i) diversification agricole et accès au marché au niveau local; ii) développement et structuration des filières au niveau régional; et iii) concertation sur les politiques, gestion des savoirs et coordination au niveau national.

### **Catégories de dépenses**

18. Il y a sept catégories de dépenses: i) travaux de génie civil (35%); ii) matériel et véhicules (2%); iii) formation, études et assistance technique (20%); iv) contrats avec les prestataires de services (7%); v) fonds d'appui aux contrats de production/achat (26%); vi) frais de fonctionnement et entretien (3%); et vii) salaires et indemnités (7%).

## **G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats**

### **Principaux partenaires d'exécution**

19. Suite aux expériences positives de plusieurs projets financés par le FIDA et la Banque mondiale, les principaux partenaires d'exécution seront des institutions existantes qui seront engagées aux termes de contrats fondés sur la performance, prévoyant un soutien non négligeable en termes de renforcement des capacités. Parmi ces institutions figurent l'Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR) et l'Agence régionale de développement (ARD). D'autres prestataires de services spécialisés – par exemple, les réseaux de microfinance, les chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture, le département des statistiques et les instituts de recherche – seront mobilisés.

### **Responsabilités en matière d'exécution**

20. L'organisme chef de file sera le Ministère de l'agriculture. Le projet dépendra directement de la Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques. Les responsabilités liées à l'exécution seront assignées dans un premier temps à l'unité de gestion du projet pendant que les capacités des principaux partenaires d'exécution potentiels, l'ANCAR et l'ARD, seront renforcées. On évaluera à mi-parcours l'aptitude de l'ANCAR et de l'ARD, ainsi que des organisations de producteurs et de femmes, à prendre en charge des responsabilités supplémentaires dans l'exécution et on leur transférera autant de responsabilités que possible.

### **Rôle de l'assistance technique**

21. L'assistance technique jouera un rôle important en abordant les nombreux points méthodologiques soulevés par les aspects novateurs du projet, en particulier dans les domaines suivants: i) développement de filières; ii) gestion des savoirs, et suivi et évaluation; et iii) inclusion/parité entre les sexes. Le don du FIDA couvrira une partie de ces coûts.

### **Situation des principaux accords d'exécution**

22. Des contrats fondés sur la performance, qui ont fait l'objet de pourparlers approfondis pendant la conception du projet, seront signés avec l'ANCAR et l'ARD au démarrage du projet. Les dispositions relatives à la collaboration avec les prestataires de services seront prises en fonction de chaque programme de travail et budget annuel.

### **Principaux partenaires financiers et montants engagés**

23. Le coût total du projet s'élève à 31,61 millions d'USD sur six ans. Les sources de financement sont un prêt du FIDA (47,1%), un don du FIDA (0,8%), le Fonds de

l'OPEP pour le développement international (28,6%), le Gouvernement (18,2%) et les contributions des bénéficiaires (5,3%).

## **H. Avantages et justification économique et financière**

### **Principales catégories d'avantages découlant du projet**

24. Les résultats du projet seront les suivants: i) une meilleure productivité des cultures (pluviales et irriguées) et de l'élevage de volaille, et des revenus plus substantiels; ii) une sécurité alimentaire accrue; iii) des coûts de transaction moins élevés grâce à des routes et des infrastructures économiques en meilleur état, des organisations de femmes et de producteurs plus puissantes et un accès plus facile à l'information et aux marchés; iv) une utilisation plus durable des ressources naturelles; v) davantage de professionnalisme dans les organisations de producteurs et de femmes, qui sont plus à même d'offrir des services utiles à leurs membres; vi) de meilleures conditions de commercialisation pour des excédents plus importants; vii) de meilleures connections routières; viii) l'amélioration des termes de l'échange pour les petits producteurs; et ix) une meilleure inclusion, une influence accrue et un plus grand pouvoir d'action pour les groupes vulnérables.

### **Viabilité économique et financière**

25. Une analyse financière détaillée a été réalisée pour les diverses filières afin d'en garantir la rentabilité. Étant donné la hausse actuelle des cours du pétrole et des produits alimentaires de par le monde, des réserves pour aléas financiers ont été intégrées dans le calcul des coûts du projet. L'analyse économique tenant compte du total des coûts du projet et se basant sur des hypothèses prudentes quant à l'augmentation de la production a débouché sur un taux de rentabilité de 12% sur 30 ans, ce qui est acceptable si l'on songe aux nombreux avantages réels mais non quantifiables du projet.

## **I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement**

### **Modalités de gestion des savoirs**

26. Le suivi et évaluation fera l'objet d'un effort particulier (1,6 million d'USD), de même que l'apprentissage, en vue de générer des connaissances utiles pour une vaste gamme d'utilisateurs: i) les principaux partenaires d'exécution, afin qu'ils orientent et adaptent l'exécution et repèrent les possibilités de synergie; ii) les institutions et services nationaux, afin qu'il suivent la pauvreté et la croissance et transmettent les données à ceux qui élaborent les politiques; et iii) le FIDA et les partenaires du développement, afin qu'ils utilisent cette source d'enseignements pour concevoir des interventions plus efficaces. On s'efforcera de nouer des liens étroits avec les instituts de recherche et de formation. Le projet diffusera largement l'information et assurera le partage des enseignements par l'intermédiaire du réseau régional FIDAFrique et l'organisation de visites d'échange avec d'autres projets de la région.

### **Innovations en matière de développement**

27. L'aspect le plus novateur du projet est l'accent qu'il met sur le renforcement de filières locales en tant qu'instruments susceptibles de promouvoir un développement local inclusif, autonome et ancré dans plusieurs secteurs. Les aspects novateurs sont les suivants: i) la promotion de partenariats mutuellement bénéfiques entre les acteurs de chaque filière; ii) l'établissement de tables rondes consultatives et de forums interprofessionnels aux échelons régional et national, comme moyen de renforcer la capacité des petits exploitants, y compris les femmes, de peser sur les décisions et l'élaboration des politiques; et iii) la diffusion proactive de l'information et l'identification d'objectifs d'apprentissage.

### **Approche d'élargissement**

28. En fonction de l'expérience accumulée au fil du temps, de nouvelles filières pourront être ajoutées à la gamme de filières bénéficiant d'un soutien du projet et/ou l'approche de ce dernier pourra être reproduite dans d'autres régions.

## **J. Principaux risques**

### **Principaux risques et mesures d'atténuation**

29. Les principaux risques auxquels le projet est confronté sont liés aux aspects suivants: i) des cycles de précipitations de plus en plus réduits et irréguliers en raison du changement climatique; ii) l'accès insuffisant des producteurs les plus pauvres aux intrants; iii) la concurrence pour les ressources entraînant, par exemple, la perte par les femmes du contrôle des activités devenues rentables; et iv) la volatilité importante des prix. La conception du projet vise à réduire l'impact de ces risques comme suit: i) la sélection soignée de filières adaptées aux conditions arides et semi-arides et aux sols du bassin arachidier; ii) la promotion de la micro-irrigation et de pratiques respectueuses de l'environnement; iii) la prise en charge partielle par le projet de l'approvisionnement et des coûts des intrants, une prise en charge qui ira en diminuant au fur et à mesure que la capacité d'autofinancement des petits exploitants s'améliorera au même rythme que leurs revenus; iv) le suivi étroit de l'impact sur la parité hommes-femmes et la discrimination positive favorisant la participation des femmes; v) l'amélioration de la faculté des femmes de défendre leur place sur le marché et d'accéder à la terre et aux autres moyens de production, grâce à la montée en puissance de leurs organisations. Les risques imputables à la volatilité des prix sur les marchés locaux et nationaux seront atténués: i) en soutenant toute une gamme de filières; ii) en encourageant les producteurs et les commerçants à établir des contrats de production/achat mutuellement bénéfiques; iii) en renforçant le pouvoir de négociation des organisations de producteurs; et iv) en construisant des installations d'entreposage.

### **Classification environnementale**

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé en catégorie B dans la mesure où il ne comporte aucun risque majeur d'impact négatif sur l'environnement.

## **K. Durabilité**

31. On renforcera la durabilité du projet par les moyens suivants: i) le renforcement systématique des capacités des institutions locales; ii) des formations et une assistance substantielle pour les acteurs et leurs organisations à tous les niveaux; iii) l'adoption d'une approche favorisant l'inclusion précoce des groupes vulnérables dans les filières bénéficiant d'un appui; et iv) le suivi permanent de l'impact des activités financées par le projet pour les adapter rapidement à l'évolution des conditions et des risques.

## **II. Instruments juridiques et autorité**

32. Un accord de financement entre la République du Sénégal et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
33. La République du Sénégal est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

### **III. Recommandation**

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Sénégal un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions cent mille droits de tirage spéciaux (9 100 000 DTS), venant à échéance le 15 juillet 2048 ou avant cette date, et assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Ce prêt sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Sénégal un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à cent soixante-dix mille droits de tirage spéciaux (170 000 DTS) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Lennart Båge

## **Garanties importantes incluses dans l'accord de financement négocié**

(Négociations conclues le 17 juillet 2008)

### **Mesures en matière de gestion des pesticides**

1. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales le Gouvernement de la République du Sénégal (le Gouvernement) prend, dans le cadre du projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.

### **Suivi et évaluation**

2. Le système de suivi-évaluation mis en place au sein du projet permettra d'en mesurer et d'en suivre l'impact, en accord avec les principes de base du système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA et s'appuiera aussi sur les orientations du projet d'appui au système de suivi-évaluation du programme FIDA (PASYME). Ce système sera participatif et fera intervenir les acteurs des filières, les agences d'exécution et les prestataires de services ainsi que les partenaires privilégiés dans la collecte et l'analyse des résultats. En conformité avec les directives du FIDA en matière de suivi-évaluation et d'analyse de l'impact, trois enquêtes d'impact seront réalisées durant la vie du projet (enquête initiale de référence, enquête à mi-parcours et enquête finale).

### **Assurance du personnel du projet**

3. Le personnel du projet est assuré contre les risques de maladie et d'accident selon la réglementation en vigueur sur le territoire du Gouvernement.

### **Recrutement**

4. La sélection du personnel du projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Gouvernement et sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables. Le recrutement des cadres principaux du projet, à savoir le coordonnateur et l'équipe de spécialistes chargés du développement des filières, des infrastructures, de la promotion de l'inclusion et de l'égalité du genre, de la gestion administrative et financière et du suivi-évaluation et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel du projet sera soumis à des évaluations de performance organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire du Gouvernement.

### **Égalité**

5. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge ou l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Gouvernement. Cependant, le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du projet.

### **Fraude et corruption**

6. Le Gouvernement portera sans délai à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude ou corruption en relation avec l'exécution du projet.



**Suspension**

7. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don, quand l'un des faits suivants se produit.
  - a) À la date prévue pour l'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord n'a pas pris effet.
  - b) Les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles dans des conditions satisfaisantes pour le FIDA.
  - c) Le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le projet ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA.
  - d) Le manuel d'exécution, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, ou a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le projet.

**Suspension en cas de manquement du Gouvernement en matière d'audit**

8. Le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don s'il n'a pas reçu les rapports d'audit dans les six mois suivant le délai prévu dans l'accord de financement.

**Conditions préalables aux décaissements du financement**

9. Le financement ne sera décaissé, sur l'ensemble des catégories, qu'une fois que les conditions suivantes auront été satisfaites.
  - a) Un projet de programme de travail et budget annuel pour la première année, accompagné d'un plan de passation des marchés pour dix-huit mois, a été dûment approuvé par l'agent principal du projet et par le FIDA.
  - b) Un compte spécial de prêt et de don a été ouvert par le Gouvernement.
  - c) Un projet de manuel d'exécution et un projet de manuel des procédures administratives, financières et comptables ont été soumis au FIDA.
  - d) Les spécialistes du développement des filières, des infrastructures, de la promotion de l'inclusion et de l'égalité du genre ont été recrutés.

**Conditions préalables à l'entrée en vigueur**

10. L'accord de financement entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites.
  - a) Un avis juridique favorable délivré par l'autorité compétente sur le territoire du Gouvernement, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement.
  - b) L'unité de coordination du projet (UCP) et le comité de pilotage ont été créés par arrêté ministériel.
  - c) Le coordonnateur de l'UCP, le responsable administratif et financier de l'UCP et le responsable du suivi-évaluation du projet ont été recrutés.
  - d) Le projet a été inscrit au programme triennal d'investissement public 2009/2011.



## **Key reference documents**

### **Country reference documents**

Poverty reduction strategy paper  
Agro Sylvo pastoral Framework Law  
Accelerated Growth Strategy  
CG meeting – proceedings October 2007  
Economist Intelligence Unit – Senegal Country Profile 2007

### **IFAD reference documents**

Project design document (PDD) and key files  
COSOP  
Administrative Procedures on Environmental Assessment  
Country Programme Evaluation, 2004  
Western and Central Africa regional Strategy  
PAFA Project Design Report – main text  
PAFA Project Design Report - Working papers  
PAFA Preformulation report and proceedings from the national workshop, 2007  
PROMER II – Appraisal Main Report 2005  
PROMER – Interim evaluation 2004  
PRODAM 2 Appraisal report 2003

### **Other miscellaneous reference documents**

Agricultural markets development programme (PDMAS), Project Appraisal Document, World Bank 2004  
Local development national Programme (PNDL), Project Appraisal Document, World Bank 2006  
Agricultural Services and Producers Organisations support Programme (PSAOP), 2006  
USAID value chain studies

# Logical framework

Narrative Description	Objectively Identifiable Indicators§ (*=RIMS)	Means of Verification	Assumptions
<b>OVERALL DEVELOPMENT GOAL</b>			
Where applicable, indicators are to be disaggregated by category of producers (male/female, vulnerable, young producers), by region/zone and by value chain			
Improve the incomes/livelihoods of farm families in the Groundnut Basin sustainably by integrating them into diversified and profitable value chains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % of families with 30% better food security*</li> <li>• Rates of child malnutrition (boys/girls)*</li> <li>• % of families with increased assets*</li> <li>• No. of families supported</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Project impact surveys</li> <li>• Household surveys by national statistics/ demographics agency (ANSD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favourable economic environment</li> <li>• Government will include smallholder concerns in national policies on value chain development</li> </ul>
<b>SPECIFIC OBJECTIVES</b>			
1. Smallholders, including the poorest ones, develop profitable economic activities in the framework of Market-Access Sub-Projects (MASP), i.e. contractual arrangements between their producers' organizations (POs) and market operators (MOs) in value chains based on local agro-ecological potential, including micro-irrigation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution of incomes of partners in MASPs</li> <li>• % of MASP profits accruing to smallholders</li> <li>• Evolution of incomes of smallholders with irrigated plots</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Project surveys &amp; progress/activity reports</li> <li>• Reports by ANCAR (advisory services for agricultural and rural development)</li> <li>• Business plans and accounts of POs and MOs</li> <li>• Thematic studies on value chains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• No severe climatic or other natural shocks</li> <li>• MOs will recognise advantages of signing MASPs with POs, especially the poorest</li> <li>• POs and MOs can mobilise financing for MASPs.</li> </ul>
2. All actors in the value chains, including smallholders and vulnerable categories, participate in consultative forums at regional and national levels, to identify and plan measures to address blockages in their value chain and thereby create an enabling environment for its development	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % of value added accruing to smallholders at local/regional/national levels i(by value chain)</li> <li>• % of recommendations of forums benefiting vulnerable categories (by value chain)</li> <li>• % of producers/MOs satisfied with quality of dialogue and services</li> <li>• % of infrastructures properly maintained</li> <li>• % of smallholders satisfied with way community infrastructures are planned/built</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Thematic studies on value chains</li> <li>• Reports by ARD (regional devt. agency)</li> <li>• Reports by Project Coordination Unit</li> <li>• Reports by partner DFIs</li> <li>• Minutes of meetings of consultative forums</li> <li>• Quarterly notes on value chains and reports by services providers in charge of field operations</li> <li>• National policies and strategies, Surveys of stakeholder satisfaction, Local/regional DP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• The inter-professional organizations will represent smallholders' concerns</li> <li>• Government will accept smallholder participation in policy dialogue and improve policy/legislative environment accordingly.</li> <li>• No severe climatic or other natural shocks</li> <li>• Role of local government bodies in implementing the policy for decentralisation and local development will not be modified</li> </ul>
<b>OUTPUTS by COMPONENT</b>			
<b>A. Agricultural Diversification/ Market Access (local level)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• No. of MASPs prepared/financed, No. of POs in MASPs</li> <li>• Financing/loans to MASP partners and recovery rates</li> <li>• Evolution of land cropped and outputs, share marketed</li> <li>• Evolution of incomes per ha</li> <li>• No. of trainees in improved cropping*</li> <li>• % of smallholders using improved practices</li> <li>• No. of families with secure access to water*</li> <li>• Ha. of irrigated area built/rehabilitated</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reports by ANCAR, ARD</li> <li>• Project surveys and progress/activity reports</li> <li>• MASP contracts, business plans and accounts</li> <li>• Data from partner DFIs</li> <li>• Household surveys</li> <li>• Thematic studies</li> <li>• Activity reports by services providers to POs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ANCAR can: (i) implement restructuring as per PSAOP plan (ii) broaden intervention approaches to cover marketing, facilitation and inclusion; and</li> <li>• No severe climatic or other natural shocks</li> <li>• International market prices stay attractive</li> <li>• Implementing partners and services providers will have required capacity</li> <li>• DFIs will finance partners in MASPs</li> </ul>
<b>B. Value Chain Structuring and Development (regional level)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % of POs representing target group in forums</li> <li>• increases in productivity, sales, value added</li> <li>• % of women/youths as leaders of apex bodies</li> <li>• No. of consultative forums fostered/ functional</li> <li>• % of recommended actions carried out</li> <li>• Share of inputs/sales handled by apex bodies</li> <li>• No. of management groups operating/ functional*</li> <li>• No. of market, storage, processing facilities built/rehabilitated* and producers using them</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistics of project and market operators</li> <li>• Project impact surveys</li> <li>• Statistics (inter-professional orgs./minagric</li> <li>• Minutes of forum meetings</li> <li>• Reports by project, impl. partners, local govt.</li> <li>• Reports by partner DFIs</li> <li>• Reports on MASP implementation</li> <li>• Thematic studies</li> <li>• Reports by animators of consultative forums</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• No severe climatic or other natural shocks</li> <li>• International market prices remain attractive</li> <li>• Apex bodies give voice to concerns and specific needs of vulnerable categories.</li> <li>• Public services have adequate budget to maintain infrastructures</li> <li>• No serious leadership struggles.</li> </ul>
<b>C. National-level Dialogue, Knowledge Management and Coordination/M&amp;E</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• No. and type of information tools created</li> <li>• % of POs and MOs satisfied with information</li> <li>• No. of apex bodies attending national inter-professional forums</li> <li>• No. of recommendations made/implemented</li> <li>• Disbursement rates</li> <li>• At least 75% of AWPBs achieved</li> <li>• M&amp;E system in place and operational</li> <li>• Plans and reports prepared/provided on time</li> <li>• % of performance indicators met and measured</li> <li>• Contractual performance indicators are met by executing agencies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reports by project unit and impl. partners</li> <li>• Project statistics and surveys</li> <li>• Minutes of forum meetings</li> <li>• Thematic studies and household surveys MOs</li> <li>• AWPBs</li> <li>• Audit reports</li> <li>• Project impact surveys</li> <li>• Annual performances review</li> <li>• Annual stakeholder workshops</li> <li>• Activity reports by stakeholders</li> <li>• Mid-term review and supervision reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Specific needs of vulnerable producers will be addressed</li> <li>• Govt will create enabling economic/ fiscal environment for value chain development</li> <li>• No serious leadership struggles</li> <li>• Funds from IFAD, OFID and Government are disbursed as per approved budgets</li> <li>• ANCAR will accomplish restructuring</li> </ul>

N

